

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

**Vente M.
Jean-Paul
CANCE à la
COMMUNE
DE MENDE
Parcelle AS
56 lots N° 1,
2, 3 et 4
30, Rue Notre
Dame**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 8 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de février, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjoint, Madame Catherine THUIN (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Madame Sonia NUNES VAZ (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Vincent MARTIN), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Karim ABED), Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Michelle JACQUES, Conseillère Municipale.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Madame Elizabeth MINET TRENEULE expose :

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT 2018-052-0001 du 21 Février 2018 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière OPAH/ORI lancée par la Commune de Mende et portant sur des immeubles situés dans le centre ancien, la Commune de Mende a décidé d'acquérir un immeuble situé au 30, Rue Notre Dame section AS N° 56 lots 1, 2, 3 et 4 appartenant à M. Jean-Paul CANCE.

Il est donc proposé :

- **D'AUTORISER** l'acquisition par la ville de Mende de la parcelle AS 56 lots 1, 2, 3 et 4 d'une emprise au sol de 28 m². Frais notariés à la charge de la Commune de Mende.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 24
▪ représentés : 8
▪ absent : 1

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
1^{er} février 2024

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
26/02/2024

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

- Préciser que cette acquisition interviendra moyennant le prix de **7.500,00 €** soit SEPT MILLE CINQ CENT EUROS

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'office notarial SAS NOTACT, 7, Allée Paul Doumer à Mende.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#